

Demande de raccordement

Pour demander votre autorisation de raccordement au réseau d'eau potable ou au réseau d'assainissement.

Réseau d'eau potable



Ai-je une autorisation d'urbanisme liée à ma demande de raccordement en eau potable ?

- **Oui** : reprendre votre arrêté d'urbanisme délivré par votre commune, s'y trouve l'avis d'eau potable. Votre avis d'eau potable est :
 - **FAVORABLE** : Votre demande de raccordement peut être demandée directement à l'exploitant de votre commune en vous munissant de cet avis favorable.
 - **SANS AVIS** : Aucun nouveau raccordement n'est nécessaire à votre demande. Si vous considérez que votre demande nécessite un nouveau raccordement, retourner à l'étape précédente et cocher « NON » à la présence d'un acte d'urbanisme.
 - **DEFAVORABLE** : Votre demande de raccordement n'est pas acceptée par le service telle que présentée dans vos documents d'urbanisme. Merci de compléter l'ensemble des éléments manquants à votre demande initiale et de remplir le formulaire ci-dessous en gardant votre n° d'urbanisme.
- **Non** : Remplissez directement le formulaire ci-dessous.

Demande d'autorisation de raccordement au réseau d'eau potable

Je soussigné(e), (nom et prénom) *(obligatoire)*

Agissant en qualité de

Si mandataire, joindre une procuration

No file selected

Demeurant au *(obligatoire)*

Téléphone *(obligatoire)*

Votre courriel *(obligatoire)*

DEMANDE L'AUTORISATION DE RACCORDER AU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS), LES EAUX SUIVANTES:

Eau potable

PROVENANT DE L'IMMEUBLE : *(obligatoire)*

- Construction neuve
- Construction existante
- Local artisanal
- Commerce
- Autres à préciser

Numéro de permis

Date de construction

Autres à préciser

Sis à l'adresse suivante

Référence cadastrale

Autre

Remarques particulières

Documents à transmettre

Un plan de masse de la construction/habitation avec le cheminement des canalisations sous le terrain, l'emplacement précis du compteur, la nature, le diamètre et le linéaire de la canalisation du futur branchement *(obligatoire)*

L'arrêté communal accordant le permis de construire *(obligatoire)*

Un descriptif des travaux projetés *(obligatoire)*

Je m'engage à :

- fournir au service Environnement les documents demandés ;
- prendre connaissance du règlement du service public d'eau potable et à m'y conformer en tous points ;
- exécuter les travaux selon les règles de l'art et les prescriptions jointes ;

Je m'engage également à signaler à la CAMVS tout changement d'activité susceptible de modifier significativement la consommation d'eau potable.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation. *(obligatoire)*

Vérification anti-spam *(obligatoire)*

Cochez la case "Je ne suis pas un robot"

✓ *Étape suivante*

Réseau d'assainissement



La demande d'autorisation de raccordement est à demander à l'exploitant VEOLIA, par téléphone au 0 969 360 542 ou par email à fr.water.demande-raccordements-asst-camvs-idf.all.groups@veolia.com

À LIRE AUSSI



EAU POTABLE

La compétence eau potable a été transférée à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2020.



EAU ET ASSAINISSEMENT AU QUOTIDIEN



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE
297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30